

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FAYENCE**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DCM/2012-05-059

SEANCE DU 02 MAI 2012

*NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27*

Conseillers présents : 16

Conseillers absents : 11

Procurations : 8

Suffrages exprimés : 24

**L'AN DEUX MILLE DOUZE ET LE DEUX MAI
A DIX-HUIT HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 avril 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

ETAIENT PRESENTS : MM. – JL. FABRE - M. CHRISTINE - J. NAIN - B. HENRY - J. SAGNARD - D. ADER - R. BONINO - A. MAMAN - B. TEULIERE - C. VERLAGUET - M. BRUN (à partir de la question n° 20) - A. BEUGIN (à partir de la question n° 20) - C. CANALES - S. VILLAFANE - S. ROBCIS - R. ABT - A. GRIMAULT - M. COULOMB -

ABSENTS EXCUSES : V. STALENQ (Procuration à D. ADER) - P. FENOCCHIO (Procuration à A.MAMAN)- P. LABLANCHE (Procuration à JL. FABRE)- A. CARRO (Procuration à J.NAIN) - JL. HURSAINT (Procuration à B. HENRY) - D. CARRERE - M. BRUN (de la question n° 1 à n° 19 inclus) - A. BEUGIN (de la question n° 1 à n° 19 inclus) - C. DAVID (Procuration à J. SAGNARD) - L. DUVAL (Procuration à S. ROBCIS) - M. LEBRUN (Procuration à R.ABT) -

SECRETAIRE DE SEANCE : A. MAMAN

**4. RSP TARIFICATION DE SERVICES ANNEXES AU
01/06/2012 : PHOTOCOPIES ET ENVOI DE TELECOPIES,
TARIFS PHOTOCOPIES LIEES AUX PERMANENCES**

Madame Monique CHRISTINE, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération en date du 29 avril 2010, il a été décidé de définir une tarification pour la production de photocopies et l'envoi de télécopies personnelles, service de dépannage et non concurrent avec le secteur marchand existant localement.

Conformément à l'avis de la commission économie, réunie le 13 avril 2012, elle propose que le barème de 2010 soit reconduit, à savoir :

Service photocopies	Service télécopies
Format A4 : 0,20 € par page	0,50 € par page envoyée y compris les documents scannés et adressés via la télécopie
Format A3 : 0,30 € par page	

Ainsi que celui des photocopies en rapport avec les permanences du RSP (Sécurité sociale, pôle emploi...), à savoir : 0,05 € par copie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire,

Jean-Luc FABRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.